

TARIFS PRESTATIONS EN VIGUEUR AU 01/07/2021

	PRESTATION	TVA	TARIF HORAIRE TTC		OPTIONS POSSIBLES
			AVANT CRÉDIT D'IMPÔT	APRÈS CRÉDIT D'IMPÔT	
ENTRETIEN DU LOGEMENT	Ménage, repassage	10 %	Ponctuel 32€/h	Ponctuel 16€/h	
	Collecte et livraison à domicile de linge repassé	10 %	Régulier 29€/h	Régulier 14,50€/h	
	Maintenance, entretien et vigilance temporaire (absence week-end, vacances)	20 %	40€/h	20€/h	Déchetterie : forfait de 30€ le 1 ^{er} 20m ³ puis 20€ les m ³ suivants.
	Petits travaux de jardinage Plafond Annuel 5 000 €	20 %	32€/h	15€/h	(Après crédit d'impôt : 15€ le 1 ^{er} 20m ³ puis 10€ les m ³ suivants)
	Petits bricolage Plafond Annuel 500€	10 %			
ENFANTS	Garde enfants + 3 ans (maximum 4 enfants par intervenant)	10 %	Ponctuel 29€/h Régulier 25€/h 1-2 enfants 10€/h enfant en +	Ponctuel 14,50€/h Régulier 12,5€/h 1-2 enfants 5€/h enfants en +	Préparation repas, Repassage, Ménage : 15€/h (7,50€/h après crédit d'impôt)
	Accompagnement dans leurs déplacements (activités, rdv, ...)	10 %	Forfait ½ jour (4h) 80€/ 1-2 enfants 20€/ enfants en +	Forfait ½ jour (4h) 40€/ 1-2 enfants 10€/ enfants en +	
			Journée nous consulter		
	Soutien scolaire ou cours	10 %	29€/h	14,50€/h	
ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES AU QUOTIDIEN	Livraison de courses à domicile	10 %			
	Assistance administrative	10 %			
	Assistance informatique Plafond Annuel 3 000€	20 %	Ponctuel 32€/h	Ponctuel 16€/h	
	Préparation de repas,	10 %	Régulier 29€/h	Régulier 14,50€/h	Possibilité de faire les courses avant
	Prestation de conduite du véhicule personnel	20 %			
	Accompagnement des personnes en dehors de leur domicile	20 %			

Prestation régulière : commande d'une prestation hebdomadaire ou à la quinzaine.

Inclus dans le tarif : Les frais de dossier, les frais de déplacement pour les communes suivantes : Bogève - Faucigny - Fillinges - La Tour - Marcellaz - Peillonex - Saint Jean de Tholome - Saint Jeoire - Ville en Sallaz - Viuz en Sallaz.

* En dehors de ces communes des frais de déplacement seront facturés 0,50€/KM

LES AVANTAGES FISCAUX : UN CRÉDIT D'IMPÔT

L'avantage fiscal prend la forme d'un **crédit d'impôt sur le revenu égal à 50 % des dépenses engagées** pour des prestations de services à la personne dans la **limite de 12 000 € par an**.

Des majorations du plafond annuel de dépenses (jusqu'à 20 000 € maximum) peuvent intervenir en fonction du nombre d'enfants à charge, de la présence d'enfants handicapés, d'ascendants vivant au domicile du déclarant... (article 199 sexdecies du code général des impôts).

Ce plafond est applicable pour toutes les activités de services à la personne, sauf pour :

- Le petit jardinage à domicile : plafond limité à 5 000 €,
- L'assistance informatique et internet : plafond limité à 3 000 €,
- Le petit bricolage : plafond limité à 500 € (une intervention ne peut dépasser 2 heures).

Le crédit d'impôt est déduit du montant de l'impôt dû. Si le montant de votre crédit d'impôt est supérieur au montant de votre impôt sur le revenu, vous êtes remboursé du surplus ou de la totalité (si vous êtes non imposable) par l'administration fiscale.

Avec la mise en place du prélèvement à la source, **le crédit d'impôt continue d'être pris en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu**. Il est calculé sur la base des dépenses que vous indiquez dans votre déclaration annuelle de revenus et versé avec une année de décalage en deux temps :

- Le versement dès le 15 janvier de l'année en cours d'un acompte équivalent à **60% de votre crédit d'impôt** acquis au titre de l'**année précédente**.
- Le versement du solde à compter du mois de **juillet de l'année en cours**, après la déclaration de revenus qui permettra de déclarer le montant de vos dépenses effectuées l'année précédente ouvrant droit au crédit d'impôt.



TARIFS PRESTATIONS EN VIGUEUR AU 01/07/2021

	PRESTATION	TARIF HORAIRE TTC	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
AUTOUR DU LOGEMENT	Coordination de services	30€/h	Dépôt-récupération du véhicule pour rdv entretien technique)
	Repassage		
	Entretien du véhicule		
	Recherche et mise en lien avec un artisan	30€/h	Présence possible au domicile pendant les travaux
	Evacuation de déchets en déchetterie	30€ le 1 ^{er} 20m ³ puis 20€ les m ³ suivant	
AUTOUR DES PERSONNES	Accompagnement des personnes dans leurs déplacements en promenade ou loisirs	30€/h	Si véhicule DOMIKI PLUS, frais de déplacement* en plus
SERVICES	Récupération de colis ou recommandé	10€/prestation	
	Soins et promenade d'animaux	30€/h	
	Petits travaux de couture		
POUR LES PROFESSIONNELS TPE, ARTISANS	Ménage des locaux	35€/h	
	Conciergerie pour vos salariés	Nous consulter	

Inclus dans le tarif :

- les frais de dossier,
- les frais de déplacement pour les communes suivantes : Bogève - Faucigny - Fillinges - La Tour - Marcellaz - Peillonex - Saint Jean de Tholome - Saint Jeoire Ville en Sallaz - Viuz en Sallaz

* En dehors de ces communes des frais de déplacement seront facturés 0,50€/KM